

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Monsieur Bernard NICOLAS

Convocation et affichage : 06/03/2023

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

OBJET : DELIBERATION VENTE DU MATERIEL DES GÎTES

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que suite à la décision de louer les gîtes le Jabron et la Lure à l'année, il y a deux nombreux équipements qu'il faudrait vendre et dont il faudrait fixer le prix.

Il propose les équipements et prix suivants :

- 2 réfrigérateurs : 50 €/un
- 2 bahuts bas : 30 €/un
- 1 meuble télé : 10 €
- 1 micro-onde : 10 €
- 1 table + 6 chaises : 150 €
- 1 meuble bas + 1 haut de cuisine : 25 €
- 1 lit enfant : 25 €
- 1 lit + matelas + sommier : 125 €
- 1 matelas en 140 : 50
- 1 sommier pieds en bois : 50 €
- 1 grand clic-clac : 150 €
- 1 petit clic-clac : 75 €
- 1 table de nuit : 10 €
- 1 banquette grise : 150 €
- 1 lave-vaisselle : 50 €
- 1 lave-linge : 50 €
- 2 cuisinières : 50 €

Monsieur le Maire propose de valider cette liste et les prix correspondants.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **Valide la proposition de vendre les équipements des gîtes**
- **Valide la liste ci-dessus et les prix correspondants proposés**
- **Autorise monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier et à signer les documents correspondants.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 20 mars 2023,

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

